



ASSOCIATION DES COMMUNES DE LA VEVEYSE

**Assemblée constitutive des Délégués du mercredi 12 mai 2021 à 20h00
à la salle polyvalente à St-Martin**

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée par M. le Préfet
2. Nomination des scrutateurs
3. Election du/de la Président-e de l'Assemblée des délégués
4. Election du/de la Vice-président-e de l'Assemblée des délégués
5. Election du/de la secrétaire de l'Assemblée des délégués
6. Conférence des Syndics
 - a. Election des membres
 - b. Election du/de la Président-e
7. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 25 mars 2021
8. PDR : état de situation
9. Avenir ACV-RGV : état de situation

2^{ème} partie : Présentation du projet touristique 4 saisons en Veveyse par M. Fabien Morand, président du Conseil d'administration de Monte-Pente Corbetta SA et M. Thomas Steiner, membre du Conseil d'administration des remontées mécaniques de Rathvel.

1. Ouverture de l'Assemblée par M. le Préfet

M. le Préfet ouvre cette assemblée à 20h00 et procède aux salutations d'usage. Il remercie la commune de St-Martin pour l'accueil. Il passe la parole à M. Gérard Buchs qui souhaite la bienvenue et une bonne assemblée à toutes les personnes présentes.

M. le Préfet excuse les personnes suivantes :

- M. Gaétan Emonet, Député
- M. Yvan Mesot, Député
- M. François Genoud, Député
- Mme Laura Corpataux, Lieutenante de Préfet

Toutes les communes sont représentées.

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour est accepté.

2. Nomination des scrutateurs

M. Roland Mesot (Châtel-St-Denis) et M. Hans-Jörg Marti (Semsales) sont nommés scrutateurs pour la soirée.

3. Election du/de la Président-e de l'Assemblée des délégués

M. le Préfet remercie le président partant M. Charles Ducrot qui, suite à son élection à la syndiculture de Châtel-St-Denis, ne pouvait plus officier comme président de l'Assemblée des délégués.

Suite au bureau ad hoc convoqué par la Préfecture, les membres proposent M. Rolf Scheuner, Conseiller communal à Semsales. Il demande à l'Assemblée si elle a d'autre proposition. Ceci n'étant pas le cas, M. Rolf Scheuner est élu à l'unanimité. Le témoin est directement passé à M. Scheuner pour la suite de l'assemblée. Ce dernier remercie les personnes présentes pour la confiance qui lui est accordée. Il remercie également M. Charles Ducrot pour son énergie positive et son travail accompli jusqu'à ce jour. Il reçoit un petit présent.

4. Election du/de la Vice-président-e de l'Assemblée des délégués

M. le Président poursuit et propose M. Pierre-Alain Perroud, actuel vice-syndic de la Commune d'Attalens au poste de Vice-président de l'Assemblée des délégués. Il demande s'il y a d'autre proposition. Ce n'est pas le cas, M. Pierre-Alain Perroud est nommé à l'unanimité. Ce dernier remercie les membres pour leur confiance.

5. Election du/de la secrétaire de l'Assemblée des délégués

Les membres proposent Mme Nathalie Fragnière pour assurer le secrétariat de l'Assemblée des délégués. M. le Président demande s'il y a d'autre proposition. Ceci n'étant pas le cas, Mme Nathalie Fragnière est nommée par applaudissement. Il profite de l'occasion pour remercier Mme Florence Genoud Bailat pour tout son travail et lui offre un petit présent.

6. Conférence des Syndics

a. Election des membres

M. le Président liste les syndics des 9 communes membres par ordre alphabétique :

- M. Laurent Menoud – Attalens
- Mme Anne-Lyse Menoud – Bossonnens
- M. Charles Ducrot – Châtel-St-Denis
- M. Savio Michellod – Granges
- M. Marc Fahrni – La Verrerie
- M. Jean-Claude Bongard – Le Flon
- M. Stéphane Dorthe – Remaufens
- M. Gérard Buchs – St-Martin
- Mme Noémie Berthoud – Semsales

Ils sont félicités par applaudissement pour leur élection.

b. Election du/de la Président-e

M. le Président propose M. Gérard Buchs, syndic de St-Martin pour poursuivre à la présidence de la Conférence des Syndics. Comme aucune autre proposition n'est formulée, il est élu par applaudissement. M. Gérard Buchs remercie tout le monde pour la confiance accordée.

7. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 25 mars 2021

Le procès-verbal a été transmis aux délégués avec la convocation. Il est accepté à l'unanimité, sans remarque et avec remerciements à sa rédactrice.

8. PDR : état de situation

La parole est donnée à **M. le Préfet** pour l'introduction du sujet. Le but étant de faire un bref point de la situation pour les nouveaux élus communaux notamment. Il rappelle que l'organe suprême qui chapeaute le PDR n'est autre que la Conférence des Syndics. Les travaux ont débuté il y a environ 1 an et demi. Pour l'instant le calendrier est pratiquement tenu malgré la situation pandémique actuelle. La mise en œuvre du PDR est prévue pour 2023. Il est important que la Veveyse ait une vision cohérente de l'aménagement de son territoire. Le PDR va définir les grandes lignes du district.

L'atelier du 6 mars dernier a connu un succès extrêmement important. Des attentes positives y sont ressorties. 80 personnes étaient présentes et de tous horizons. Des attentes fortes ont été exprimées :

- Renforcer l'identité de la région
- Affermir les liens entre les générations
- Assurer le service de proximité à tous
- Garantir le dynamisme de l'économie régionale
- Améliorer la mobilité entre les villages et vers l'extérieur.

Il passe ensuite la parole à **M. Alain Renaud**, membre du bureau Archam & Partenaires SA, qui pilote le projet. Il va présenter les grands traits du PDR afin que chacun puisse y saisir les contours. Le PDR est un outil devenu obligatoire suite au Plan directeur cantonal.

3 documents constituent le PDR :

- Une vision partagée de la Veveyse en 2040
- Des stratégies pour atteindre cet objectif
- Les mesures prioritaires à mettre en œuvre rapidement.

L'idée est de traiter le programme d'aménagement régional avant l'été 2021 et de le soumettre en consultation auprès des services cantonaux. Pour cela, 1 atelier enjeux a été organisé le 6 mars dernier et un atelier stratégies aura lieu le 28 mai prochain.

D'ici l'été 2022, le document avec la carte de synthèse et les mesures devraient être bouclés.

Une 2^{ème} consultation auprès des services cantonaux sera également nécessaire. Après la région pourra approuver le document et le mettre en vigueur début 2023.

Il rappelle les organes du PDR et la création de 4 groupes de travail :

- Habitants (urbanisation, équipements)
- Excursionnistes (tourisme et loisirs)
- Actifs (zones d'activités)
- Usagers (transports publics)

Les communes ont reçu une sollicitation pour compléter les groupes de travail afin d'inscrire les bonnes personnes dans les bons groupes afin de défendre et apporter de la matière dans leur domaine de prédilection. Ces personnes seront impliquées dans l'atelier stratégies du 28 mai.

Résultats et état actuel des travaux

L'atelier du 6 mars a permis de discuter avec un grand nombre d'acteurs régionaux. Pourquoi établir un PDR ? Il est fait pour les gens qui habitent et qui travaillent dans la région. Retenir l'approche pour répondre aux attentes des groupes de personnes.

1^{ère} thématique : les transports

2^{ème} thématique : le développement des constructions.

67 ha dessiné par le canton pour la région. Ce sera un des gros travaux à finaliser dans le cadre des mesures du PDR.

3^{ème} thématique : les zones d'activité SyZACT

L'atelier du 28 mai permettra de discuter ensemble des stratégies.

La parole est transmise à **M. le Préfet** pour la conclusion.

La clé du succès pour relever ce défi extrêmement important c'est une collaboration étroite entre tous les partenaires.

Questions

Thierry Vial demande si le financement du PDR est prévu au budget de l'ACV et si toutes les communes participeront à ce financement même pour celles qui n'auront rien ?

M. le Préfet répond qu'en effet le financement se trouve dans le budget et les communes participeront selon la clé veveysanne.

M. Marc Fahrni dit que la synthèse n'est pas celle à laquelle il s'attendait ?

M. Renaud répond que c'est le canton qui dicte. Le bureau mandataire va travailler sur l'ensemble du district afin de développer la vocation de chacun des villages qu'il soit sur les axes du canton ou pas.

M. le Préfet dit que c'est la raison pour laquelle il y aurait des problématiques liées d'où les négociations entre les communes.

Jean-Claude Bongard demande quand les groupes de travail se mettront en place ?

M. Renaud répond que le 28 mai il y aura l'atelier stratégies. Il faut aussi jouer avec le changement de législature.

M. le Préfet précise aussi qu'il n'est pas possible d'organiser un atelier le 28 mai comme celui du 6 mars tout en ne prenant pas de retard sur le planning.

Jean-Bernard Jaquet pensait que chaque commune devrait être représentée dans chaque groupe de travail.

M. Renaud dit que des réunions avec toutes les communes auront lieu. Il pense être plus efficace de préparer les séances en petit groupe. A chaque étape des grands groupes ou toutes les communes seront représentées. Le travail doit être fait en amont par des petits groupes. Chaque groupe de travail se réunira en même temps. Il dit aussi qu'il est important que toutes les communes soient représentées le 28 mai à l'atelier stratégies.

M. le Président dit que chaque citoyen a sa propre vision et chacun doit se sentir concerné. Il faut trouver un équilibre entre les spécialistes et les communes.

Noémie Berthoud demande si elle doit proposer des noms ou venir avec des personnes lors de cet atelier du 28 mai ?

M. Renaud dit que les communes vont proposer des personnes et le bureau se chargera de les sélectionner. Le tableau sera validé par la Conférence des Syndics et ces personnes seront convoquées pour les groupes.

M. le Préfet précise que le pilote M. André Droux n'est plus là mais il faut continuer à travailler de manière efficace. In fine c'est toujours la Conférence des Syndics qui décide.

Gérard Buchs précise que M. Savio Michellod a repris le pilotage et toutes les communes sont représentées à la Conférence des Syndics.

Florence Genoud Bailat précise également que dans chaque groupe de travail il y aura 2-3 syndics représentés.

Savio Michellod dit que la première réunion du nouveau bureau aura lieu le lundi 17 mai et à cette occasion il sera défini les membres des conseillers communaux qui y participent. 5-6 communes seront représentées dans chaque groupe de travail.

9. Avenir ACV-RGV : état de situation

La parole est donnée à **M. le Préfet** qui présente le projet lancé Intégra R+ qui vise à transférer les forces et les moyens de la RGV.

Tout un questionnement s'est posé :

- La Région Glâne-Veveyse correspond-elle au découpage institutionnel actuel ? Non
- La Région Glâne-Veveyse a-t-elle réalisé des projets durables ancrés dans les deux districts ? Non
- La Région Glâne-Veveyse est-elle plutôt initiatrice de projets ou conductrice de projets ? Conductrice de projets
- Qu'entend-on par « région » lorsque cette appellation est prononcée par le canton ? Le district

Afin d'éviter d'éventuels doublons, deux solutions se présente, la dissolution ou la refonte. La 2^{ème} est privilégiée. La refonte impliquerait les infrastructures dans les 2 entités, notamment les ressources humaines.

Le projet Intégra R+ doit :

- Simplifier les structures de gouvernance régionale en réduisant le nombre d'acteurs ;
- Eviter la redondance des missions et des objectifs attribués aux différentes associations régionales ;
- Se tenir prêt à relever les défis politiques lancés aux régions par le législateur cantonal ;
- Fournir des moyens d'action supplémentaires aux organisations régionales en place ;
- Maîtriser au mieux les budgets dédiés au développement régional ;
- Fournir aux communes et à leur préfecture une plateforme de gouvernance régionale polyvalente.

3 groupes de réflexion sont/seront créés :

- GT RGV avec les 2 préfets, 2 syndics glânois et 2 syndics veveysans (Gérard Buchs et Anne-Lyse Menoud)
- GT Veveyse
- GT Glâne

L'ACV veut se donner les moyens de ses ambitions tout en respectant les sensibilités et sans bousculer les glânois.

Un organigramme, à prendre au conditionnel, est présenté.

Dates importantes :

- 20 mai 2021 : la Conférence des Syndics va discuter de manière concrète. La période transitoire entre juillet et décembre 2021 est à prendre en compte avec le changement de législature. Une réserve de 30 000 francs a été mentionné au budget 2021.
- 26 mai 2021 : le GT RGV sera réuni pour le compte rendu des discussions de cette séance.
- 10 juin 2021 : assemblée des délégués de la RGV

Questions

Pas de question

M. le Président passe maintenant à la deuxième partie de l'assemblée sur la présentation du projet touristique 4 saisons en Veveyse par M. Fabien Morand, président du Conseil d'administration de Monte-Pente Corbetta SA et M. Thomas Steiner, membre du Conseil d'administration des remontées mécaniques de Rathvel.

Questions

Annelore Kleijer constate que le projet est essentiellement basé sur le tourisme journalier. Elle voit fondre l'offre hôtelière dans la région et demande quelle étude a été faite pour relancer les nuitées en Veveyse ?

M. Morand répond que des promoteurs s'intéresseront sûrement à ce projet mais pour lui la clientèle sera surtout composée de familles.

Dominique Cottet demande quelles seront les retombées économiques pour la Veveyse. Il pense qu'elles seront surtout et uniquement pour Châtel-St-Denis.

M. Morand entend la remarque mais ce n'est pas son rôle de parler politique.

M. Steiner pense qu'il y aura des retombées indirectes dans toute la Veveyse.

M. le Président remercie sincèrement MM. Morand et Steiner pour leur présentation. Il remercie également la commune de St-Martin pour l'accueil et la parfaite organisation de la séance.

Gérard Buchs prend la parole pour remercier Charles Ducrot au nom de la Conférence des Syndics et Florence Genoud Bailat pour le remplacement de Nathalie Fragnière durant son congé maladie. Il termine en souhaitant une bonne fin de soirée à toutes et à tous et regrette de ne pouvoir offrir le verre de l'amitié.

La séance est levée à 21h40.

Nathalie Fragnière
Secrétaire

Rolf Scheuner
Président

Bouloz, le 22 juillet 2021